



**ARRETE MUNICIPAL DE PROROGATION D'UN
ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET
D'UN ARRETE DE PERMISSION DE VOIRIE SUR
LA ROUTE DES FONTAINES**

COMMUNE
DE
DEMI-QUARTIER
HAUTE-SAVOIE
N° 2024-136

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu l'arrêté municipal n° 2024-133 du 21 novembre 2024 prorogeant jusqu'au 29 novembre 2024 inclus, les arrêtés de circulation et permission de voirie n° 2024-122 et n° 2024-121 du 30 octobre 2024 délivrés à l'entreprise « SARL 1B2L TP Réseaux 22 Rue Pierre Brasseur – 73000 CHAMBERY » pour le compte d'Orange (30 Bis Rue Ampère – 38000 Grenoble) afin de régler la circulation sur la Route des Fontaines pour lui permettre de réaliser des travaux de goudronnage et d'enrobés à chaud ;

Considérant qu'il convient de proroger ces arrêtés municipaux ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1^{er} : Le présent arrêté proroge les arrêtés n° 2024-121 et 2024-122 jusqu'au 6 décembre 2024 inclus.

Article 2 : Le reste des arrêtés n° 2024-121 et 2024-122 du 30 octobre 2024 demeurent sans changement.

Article 3 : Le présent arrêté sera **affiché** sur place **par l'entreprise Sarl 1B2L TP Réseaux / Orange**.

Article 4 : L'entreprise Sarl 1B2L TP Réseaux / Orange est tenue de prendre attache auprès du responsable des services techniques de la commune avant le démarrage du chantier.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté qui sera publié électroniquement à la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, aux services techniques de la commune, à la société **Sarl 1B2L TP Réseaux / Orange**, un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 28 novembre 2024.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 30/11/2024

Télétransmis Sous-préfecture le 30/11/2024



Le Maire,

Stéphane ALLARD

MAIRIE DE DEMI-QUARTIER

Mairie : 775 route d'Etraz - 74120 ~~DEMI-QUARTIER~~ **74120** - Téléphone 04 50 21 23 12

Email : contact@demi-quartier.fr - Site : www.demi-quartier.fr